

Signature du contrat de destination Explore Cognac

ARTICLE

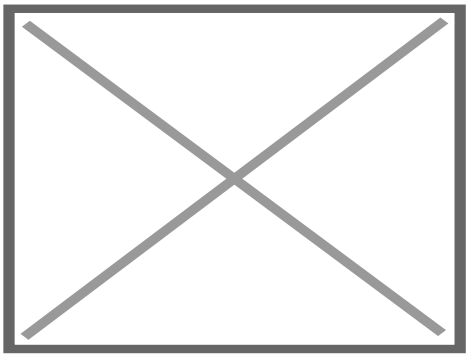
Le 2 juin 2022, Atout France et les représentants des principaux acteurs du tourisme des Charentes se sont engagés dans le nouveau Contrat de destination « Explore Cognac ».

La destination s'appuie sur un nom à forte résonance internationale, celle d'un produit prestigieux, inimitable : Cognac (AOC), véritable ambassadeur de l'image de la France et de son art de vivre à l'international. Ce nom, pleinement rattaché à la destination désigne, tout à la fois, ce spiritueux réputé et consommé dans le monde entier, un vignoble étendu et sa ville labellisée Ville d'Art et d'Histoire.

Aujourd'hui, l'ambition partagée par les acteurs publics et privés de la zone d'appellation ainsi que par Atout France, est de faire émerger Cognac comme une marque touristique durable à dimension internationale à l'image de la notoriété de son produit.

Concrètement, le collectif réuni par Atout France, le Comité régional de tourisme de Nouvelle-Aquitaine et Charente Tourisme, autour de la marque Explore Cognac, s'est donné pour objectif de :
• Développer la fréquentation œnotouristique internationale de manière qualitative (CSP+ à haute contribution en provenance du Royaume-Uni/Europe et USA)
• Diffuser les flux qualitativement et raisonnablement sur l'ensemble du territoire par effet de rayonnement géographique
• Développer l'emploi touristique et le PIB touristique sur le périmètre

Pour poursuivre avec succès ses objectifs, le collectif Explore Cognac pourra compter sur une accessibilité améliorée, une offre d'hébergement qui ne cesse de monter en gamme et une variété d'activités autour d'un positionnement commun : "Des expériences singulières au cœur de l'univers Cognac". Le contrat de destination prendra également appui sur la gouvernance et la dynamique du collectif, sur des moyens alloués pour co-construire et mettre en œuvre une stratégie et un plan d'actions partagés, ainsi que sur la mobilisation des équipes d'Atout France dans la réalisation de ses objectifs.



Signataires du contrat de destination : Atout France, Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine (CRT), Charentes Tourisme fédérant ses partenaires locaux : le Bureau National Interprofessionnel du Cognac (BNIC), la Communauté d'Agglomération Grand Angoulême, la Communauté d'Agglomération Grand Cognac, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, la Communauté de Communes 4 B Sud-Charente, la Communauté de communes de Gémozac, la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge, la Communauté de Commune Lavalette Tude Dronne, la Communauté de communes d'Oléron et le Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine.